Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le
ID : 001-210101739-20240305-2024_027_DEL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA FORÊT (7.1)

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 mars à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de conseillers présents :	27
Nombre de conseillers votants :	33
Date de convocation du Conseil :	**26 février 2024**
Date d'affichage de la convocation :	**26 février 2024**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENNINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, HUSSON, LUZZI, VUILLIOT, CHARRE, GARNIER-SIMON et Messieurs CADOUX, DANGUY, ROBBEZ, PELLETIER, MOLINAS, SIGAUD, VAN VAEREMBERG, LEVITRE, JUILLARD (conseillers).

Pouvoirs :

Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à Mme HUSSON,
Mme GIET donne pouvoir à Mme COSSARD,
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme CETTIER,
M. MAZET donne pouvoir à M. ROBBEZ,
M. DUVILLARD donne pouvoir à Mme ZELLER,
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le rapport d'orientation budgétaire 2024 et le débat qui s'est tenu lors de la séance du 5 février 2024 au sujet du budget de la forêt,

VU la délibération du 8 novembre 2021 adoptant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2022 et conservant un vote par nature et par chapitre globalisé,

VU la note de synthèse,

VU le projet de budget primitif 2024 de la forêt,

VU le document budgétaire présenté,

VU le compte-rendu de la commission Finances et Intercommunalité du 21 février 2024,

CONSIDÉRANT la proposition de Monsieur le maire de voter le budget forêt s'équilibrant à 421 863 € en fonctionnement et 135 000 € en investissement,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 de la forêt,

- **PRÉCISE** que le vote du budget a lieu par chapitre pour la section de fonctionnement, par chapitre pour la section d'investissement,

- **AUTORISE** Monsieur le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le
ID : 001-210101739-20240305-2024_027_DEL-DE

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 05 mars 2024.

La secrétaire de séance,
Dominique COURT

Le maire,
Patrice DUNAND

MAIRIE DE GEX 01170

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 07 mars 2024 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 07 mars 2024.